



VINEO

ANALYSES ET CONSEILS

LABORATOIRE ACCREDITÉ COFRAC

N° 1-0657

14 Rue Buffon

21200 BEAUNE

Tél : 03.80.22.07.46

Fax : 03.80.24.77.64

contact@vineo-conseils.com

BISULFITE DE POTASSE 5 à 18 %

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RISQUES SPECIFIQUES

EXPLOSIBLE :	NON	TOXIQUE :	NON	FACILEMENT INFLAMMABLE :	NON
COMBURANT :	NON	NOCIF :	NON	INFLAMMABLE :	NON
CORROSIF :	NON	IRRITANT:	OUI		

1-IDENTIFICATION :

1-1 Désignation commerciale : BISULFITE DE POTASSE

1-2 FOURNISSEUR : VINEO CONSEILS
SERVICE

1-3 Type d'utilisation : Conservation des vins

2-COMPOSITION :

DIOXYDE de SOUFRE + Lessive de POTASSE

Numéro CAS : 7773-03-07

3-IDENTIFICATION DES DANGERS :

Produit non classé comme dangereux au sens de la Directive 67/548/CEE

- Risques pour la santé : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires (R36/37).

Au contact d'un acide, dégage de l'anhydride sulfureux (SO₂ gaz

toxique)(R31).

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste (S26)



- **Risques pour l'environnement : Le produit déversé dans les eaux de surface peut causer réduction de l'oxygène entraînant des conséquences néfastes pour les organismes vivants.**

4-MESURES DE PREMIERS SECOURS :

Ingestion : voir médecin

Contact avec les yeux et la peau : LAYER ABONDAMMENT AVEC DE L'EAU

5-INFLAMMATION ET EXPLOSION :

NEANT

6-DISPERSION ACCIDENTELLE :

Protection individuelle : GANTS ET LUNETTES DE PROTECTION

Protection de l'environnement

Méthode de nettoyage : RINCER A L'EAU

7-STOCKAGE ET MANIPULATION : A L' ABRI DU FROID ET DU SOLEIL DANS UNE PIECE TEMPEREE

8-CONTROLE DE L'EXPOSITION :

8-1 Dispositions générales : AUCUNE

9-PROPRIETES PHYSICO CHIMIQUES

9-1 aspect : JAUNE LEGER

9-2

9-3 p H 4 A 5

9-4 point intervalle ébullition

9-5 point intervalle fusion

9-6 inflammabilité : NEANT

9-7 auto inflammabilité : NEANT

9-8 danger d'explosion : NEANT

9-9 propriété comburante : NON

9-10 pression de vapeur

9-11 densité relative / variable selon la concentration

10-STABILITE REACTIVITE

10-1 condition à éviter : chauffage (dégage du SO2)

10-2 matières a éviter : acides ; oxydants

10-3 produits de décomposition : anhydride sulfureux

11-RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11-1 voies de pénétration : inhalation : OUI

Contact : OUI

11-2 conséquences de l'inhalation : irritation des voies respiratoires

11-3 effet local sur la peau : irritation-sensibilisation chez les individus allergiques au produit

11-4 effet local sur les yeux : irritation

12-INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12-1 information pour l'évacuation : produit inorganique qui ne doit pas être évacué à travers les systèmes de traitement biologique

12-2 conséquences pour l'environnement : le produit déchargé dans les eaux de surface peut donner lieu à une importante réduction de l'oxygène avec des conséquences néfastes pour les organismes vivants.

13-ELIMINATION

13-1 élimination produit : évacuer selon les règlements en vigueur, au moyen d'entreprises d'évacuation autorisées

13-2 emballage contaminés : vider au mieux les emballages en les ouvrant complètement et les évacuer selon la composition de leur matière

14-TRANSPORT : NON CONCERNE PAR LES REGLEMENTATIONS DES TRANSPORTS DE MATIERES DANGEREUSES

15-INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

461-7. 15-1-1 Maladies professionnelles Code de la sécurité sociale articles L 461.1 à L 461.7 et R 461-1 à Tableau repris dans la brochure 85/10 du Ministère du Travail.

**15-1-2 Maladies à caractère professionnel
Signaler toute maladie ou symptôme susceptible de présenter un caractère professionnel
Loi du 6/12/1976 L 461-6 Code de la Sécurité Sociale**

**15-1-5 Hygiène et sécurité du travail
Code du travail, assainissement, ventilation R 232.1 à 3 circulaire du 9/5/85
Article R 233.43 (risques de débordement, éclaboussures ou déversements par rupture)
Eventuellement réglementations spécifiques.**

**15-2-2 Hygiène alimentaire
Répression des fraudes**

**15-2-2-1 Additifs et auxiliaires technologiques en alimentation humaine
Décret du 15/4/1912 & textes d'application**

15-2-4 Divers

15-3-2 Textes particuliers

**15-3-2-1 Déchets : Loi 75/663 du 15/07/1977
Décret 77/974 du 19/08/1977
Arrêté du 4/01/1985
Avis du 16/05/1985 relatif à la nomenclature des déchets**

15-3-2-3 Divers

Cette liste indique uniquement les principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs publiés à la date de la fourniture de la présente fiche de données de sécurité. Elle ne saurait être considérée comme une énumération exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

16 - Autres informations

16-1 Formation

16-2 Utilisation et restrictions

16-3 Informations diverses

16-4 Sources : Mendes édition juillet 2012

La présente fiche de données de sécurité complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas et ne fournit pas de données garanties ou d'assurance quant aux propriétés des produits. Les renseignements sont donnés de bonne foi sur la base de l'état actuel des connaissances quant au produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que l'usage pour lequel il a été prévu.

VINEO ANALYSES ET CONSEILS

TEL : 03.80.22.07.46

FAX : 03.80.24.77.64

Email : contact@vineo-conseils.com